

Metz, le 15 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération de
Sarreguemines Confluences
99, rue du Maréchal Foch – BP 80805
57208 SARREGUEMINES CEDEX

OBJET : Dossier de déclaration concernant la déconnexion des eaux pluviales
du secteur rue des 4 Vents/Impasse Bel'Air à GRUNDEVILLER

Accord immédiat

RÉF. : Votre dossier complet réceptionné le 30 août 2022

P.J. : Récépissé de déclaration + dossier loi sur l'eau + fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

- **Déconnexion des eaux pluviales du secteur rue des 4 Vents/Impasse Bel'Air à GRUNDEVILLER**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : 29 juin 2022
- Date de réception de la note complémentaire au guichet unique de l'eau : 30 août 2022
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00360
- Dossier réalisé par : Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je
vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le
descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal
administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans
les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de GRUNDEVILLER où cette opération doit être réalisée,
pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité



Astride ERMAN